

# Pourquoi un collège provisoire ?

À l'occasion d'études préparatoires à la réhabilitation du collège Saint-Exupéry à Vincennes, des diagnostics de sols ont révélé la présence de solvants chlorés, liés à une ancienne activité industrielle sur le site.

Depuis, de nombreuses réunions se sont tenues entre les partenaires institutionnels (le Département, la ville de Vincennes, l'ARS, la préfecture du Val-de-Marne, la direction académique de l'Éducation nationale) en présence des représentants des associations de parents d'élèves, du personnel de l'Éducation nationale, afin de trouver une solution.

## Le 21 novembre 2017

Le Département du Val-de-Marne a décidé, conformément aux recommandations de ARS, de fermer l'établissement. Depuis cette date, les élèves de 6<sup>e</sup> sont accueillis au collège Jacques-Offenbach à Saint-Mandé.

## Du 27 novembre au 23 décembre 2017

Les élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont suivi un enseignement à distance.

## Depuis le 8 janvier 2018

Les élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ont été accueillis à l'ancien collège Camille-Pissarro à Saint-Maur-des-Fossés (avec une prise en charge à 100 % de la carte Imagine R par le Département et un renfort sécuritaire dans les transports).

Cette situation ne pouvant qu'être temporaire, des solutions plus pérennes étaient parallèlement recherchées pour la rentrée de septembre 2018.

**Il a donc été décidé de construire un collège provisoire** au plus près de l'établissement actuel.

## La dépollution du collège Saint-Exupéry

Concernant le site du collège Saint-Exupéry, rue de la Liberté à Vincennes, le Département du Val-de-Marne, en lien avec la Ville de Vincennes, a établi un programme d'études et d'essais de traitement destinés à définir précisément les techniques de dépollution à engager.



Dans un premier temps, entre mars et mai 2018, des études complémentaires vont avoir lieu, à l'occasion de campagnes d'investigations successives. Sur le site du collège, de la crèche Liberté et des structures petite enfance associées, ces interventions consisteront en la réalisation de sondages de reconnaissance dans les sols. Ils seront effectués à l'aide d'engins de forage de petites dimensions (gabarit d'une voiture ou d'un fourgon) et, pour certains d'entre eux, d'une pelle mécanique. Les sondages seront rebouchés dès la fin de leur réalisation, à l'aide de matériaux imperméables et de béton ou d'enrobé en surface.

Dans un second temps, à compter de l'été 2018, des installations de traitement seront mises en place pour procéder à des essais de dépollution. Cela nécessitera des travaux de pose de réseaux enterrés au niveau de la cour du collège durant quelques jours. Ces installations fonctionneront de manière autonome et seront régulièrement contrôlées. Ces essais pourront durer jusqu'au mois de décembre 2018.

L'ensemble de ces travaux d'études et d'essais se feront dans le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur, avec une maîtrise totale des nuisances potentielles par les entreprises intervenantes. Ces travaux, de par leur nature et leur mode de mise en œuvre, ne présentent aucun risque pour les populations riveraines du collège.

# Collège Saint-Exupéry Vincennes



Conseil départemental du Val-de-Marne - Direction de la communication et du graphisme - Photos : Frédéric Legendre, Jean-Benoît Bouché, DR - Impression : Goener - Mars 2018



**Christian Favier**  
Président du Conseil départemental du Val-de-Marne

Le collège Saint-Exupéry de Vincennes doit bénéficier d'un important projet de réhabilitation. À l'occasion des études préparatoires à ce projet, des diagnostics de sols ont été opérés et ont révélé la présence d'une pollution aux solvants chlorés. Cet établissement a donc dû fermer le 21 novembre dernier.

Ainsi depuis le lundi 27 novembre, les élèves de 6<sup>e</sup> sont scolarisés au collège Offenbach de Saint-Mandé, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, après une période d'enseignement à distance, ont intégré le 8 janvier l'ancien collège Pissarro de Saint-Maur. Parallèlement, le Département avec l'appui de la préfecture, travaille dans un délai extrêmement contraint à la réalisation

d'un collège provisoire de 28 divisions, à proximité de l'actuel collège Saint-Exupéry, sur le cours des Maréchaux. Un investissement de près de 12 millions d'euros non prévu pour le Département, et pour lequel j'ai sollicité une aide exceptionnelle auprès de Monsieur le Premier ministre. Grâce à l'appui des services de l'État et à la réactivité des services départementaux qui se sont mobilisés pour que l'accueil des collégiens s'opère dans les délais et dans les meilleures conditions, ce collège provisoire entre aujourd'hui en phase chantier pour une ouverture prévue en septembre 2018.

Un bel exemple qui démontre la réactivité et l'utilité des services publics de proximité utiles à tous que nous devons préserver et développer.

**1 mois**  
C'est le délai qu'il a fallu pour instruire le projet, contre 8 mois dans des conditions « normales »



## Évelyne Rabardel

Première vice-présidente déléguée aux collèges, à l'action pour la réussite éducative et à la culture

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'attache à offrir aux collégiens et aux équipes éducatives les meilleures conditions d'accueil et de travail. L'attention permanente portée à la jeunesse et à l'éducation dans l'action départementale en est le témoignage.

Et c'est dans ce cadre que nous construisons et entretenons des collèges de qualité, qui répondent aux besoins des équipes éducatives et des élèves.

Ce collège provisoire, qui accueillera dès la rentrée de septembre tous les élèves de l'actuel collège Saint-Exupéry au sein d'un site naturel sensible, impose une construction discrète, sobre et qualitative. Une réalisation de qualité, dans des délais extrêmement contraints pour la réussite des jeunes Vincennes.



## Charlotte Libert-Albanel

Maire de Vincennes

La situation, qui est celle du collège Saint-Exupéry depuis plusieurs mois maintenant, a contraint les élèves, leurs familles et la communauté éducative dans son ensemble, à poursuivre l'année scolaire dans les locaux des collèges Jacques-Offenbach à Saint-Mandé (pour les élèves de 6<sup>e</sup>) et Camille-Pissarro à Saint-Maur-des-Fossés (pour les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>).

Je ne peux que me réjouir, aujourd'hui, en constatant que le Conseil départemental s'est attaché à tenir les délais annoncés pour l'implantation d'un collège modulaire, cours des Maréchaux. Les travaux ont maintenant commencé et devraient permettre à tous les élèves du collège Saint-Exupéry, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, de pouvoir reprendre normalement le cours de leur scolarité, dès la rentrée prochaine, à proximité de leur domicile, dans un bâtiment qui a fait l'objet de toute la mobilisation des services départementaux que je tiens à remercier.





## Sur un site historique

Pour le confort des collégiens et du corps enseignant, le Département du Val-de-Marne a cherché un terrain au plus près de l'établissement actuel, pour la construction du collège provisoire Saint-Exupéry. **Finalement, le terrain retenu se situe sur le territoire de la commune de Paris et dans le périmètre du bois de Vincennes (espace boisé classé), dans la partie nord du cours des Maréchaux.** De plus, il est dans le périmètre des abords du château de Vincennes classés au titre des monuments historiques. La présence de ces deux sites protégés (bois et château) a entraîné une double instruction : par le ministère de la Transition énergétique et solidaire, et par le ministère de la Culture (au lieu d'une simple instruction par la Ville).



**31 salles de classe**  
**1 CDI**  
**1 salle de restauration**  
(cuisine de réchauffage)

La construction modulaire sera peu intrusive pour les sols et limitera les nuisances environnementales liées au chantier.

En même temps que sont réalisés les travaux de dépollution du collège Saint-Exupéry à Vincennes, le Département travaille, avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, à la réalisation d'un établissement provisoire situé cours des Maréchaux à Paris. Ce collège sera prêt pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

# Saint-Exupéry, provisoire mais qualitatif

## La nature à préserver

Au regard du fort caractère patrimonial du site, naturel et bâti, le projet s'attache à être le plus respectueux du lieu. **La présence du végétal est très marquée : espace central engazonné, 34 platanes d'une hauteur moyenne de 17 mètres et 8 ifs d'environ 3,5 mètres (alignements historiques depuis l'inauguration du cours en 1931).** La configuration des locaux du collège a été pensée en tenant compte de ces arbres, et en optant donc pour une typologie dite « éclatée » des espaces bâtis. Ainsi, ce sont onze petits bâtiments qui constitueront le collège : trois à simple rez-de-chaussée, sept avec un étage et un bâtiment avec deux étages. **Ces bâtiments devront se fondre le plus possible dans le paysage (esthétiquement parlant) et respecter les arbres, aussi bien leur système racinaire que leur houppier.**

Autrement dit, les bâtiments doivent « se glisser » entre les arbres ! Par ailleurs, le Département s'est engagé à remettre en état le site, quand les élèves retrouveront leur collège d'origine.



**11,7 millions d'euros investis par le Département du Val-de-Marne**

## Les acteurs institutionnels concernés

- Le ministère de la Transition écologique et solidaire
- La direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)
- Le Conseil départemental du Val-de-Marne
- La ville de Paris
- La ville de Vincennes
- La préfecture de police
- La commission départementale de la Nature, des paysages et des sites



## Des délais records

L'implantation temporaire du collège est prévue uniquement pour une durée correspondant à celle des travaux liés à la dépollution du site du collège Saint-Exupéry.

**Les bâtiments qui vont être construits sont donc provisoires et doivent être facilement démontables. Il s'agira de petites constructions modulaires préfabriquées et montées à 90 % en usine, en même temps que les fondations sur le site seront réalisées. Le délai de construction est ainsi divisé**

**par deux, voire trois, ce qui répond au caractère d'urgence de cette opération.**

Par ailleurs, pour que les bâtiments s'intègrent dans le paysage, les matériaux et les coloris seront sobres et discrets (façades extérieures des rez-de-chaussée habillées d'un bardage en bois, façades extérieures en étage couleur anthracite, etc.).

**Durée de construction 9 mois**  
contre plusieurs années habituellement



**840 élèves accueillis**

**4 000 m<sup>2</sup> de surface de bâtiments modulaires à assembler**

## CALENDRIER DU CHANTIER

<p><b>Novembre 2017</b> Fermeture du collège et choix du terrain d'accueil pour le collège provisoire</p>	<p><b>Décembre 2017</b> Rédaction des demandes de permis et autorisations, et lancement des appels d'offres</p>	<p><b>Janvier 2018</b> Autorisations délivrées par les autorités compétentes</p>	<p><b>Février 2018</b> Démarrage des travaux</p>	<p><b>Mars-avril 2018</b> <b>Travaux de terrassement et fondations, fabrication des bâtiments modulaires en usine</b></p>	<p><b>Avril-juin 2018</b> Livraison et installation des bâtiments modulaires</p>	<p><b>Juin-août 2018</b> Travaux de finition</p>	<p><b>Fin août 2018</b> Commission de sécurité</p>	<p><b>Septembre 2018</b> Ouverture du collège provisoire au public</p>
---	---	--	--	---	--	--	--	--

« LE RESPECT DE CES DÉLAIS DRACONIENS REPOSE SUR UNE MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT ET L'EXPERTISE DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE, AINSI QUE SUR LE CHOIX DU SYSTÈME CONSTRUCTIF DES MODULAIRES INDUSTRIALISÉS.

**Karine Coignard-Chastagnier**  
Chargée d'opération au Département